





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-627**

Séance publique du

11 juin 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210611- lmc1195690-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2021
Date de réception : mardi 15 juin 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - RÉNOVATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE PAR L'INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS ET LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - RÉNOVATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE PAR L'INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS ET LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée dès 2015 a fixé les objectifs poursuivis en France à horizon 2050 :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (trajectoire budget carbone),
- réduire la consommation énergétique finale,
- augmenter la part d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'est saisie de l'obligation qui lui était imposée pour définir les ambitions de son Plan Climat Air Energie et plus précisément fixer les grands enjeux pour le territoire aixois, à savoir :

- aménager la ville de façon durable au travers du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- produire une énergie propre dans la ville,
- inciter les aixois à la rénovation énergétique de leur habitat,
- réduire l'énergie consommée par la Ville.

Plus précisément et concourant à la réduction de l'énergie consommée par la Ville, les actions menées par la commune se focalisent à la fois sur le volet éclairage public mais également sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Par le décret tertiaire du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, l'objectif réside dans l'atteinte d'une réduction de 60% des consommations énergétiques d'ici 2050.

Soucieuse des enjeux et déjà engagée dans une démarche volontariste, la Ville d'Aix-en-Provence entend renforcer sur cette nouvelle mandature son engagement dans des opérations participant à la transition énergétique.

Pour cela et afin de réduire de 40% les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² d'ici 2030, la Ville poursuit son vaste programme de rénovation de son patrimoine scolaire par l'installation de volets roulants mais également par le remplacement des menuiseries extérieures.

Ainsi, pour améliorer le confort d'été dans les locaux scolaires, la Ville d'Aix-en-Provence a entrepris depuis quelques années l'installation de volets roulants sur toutes les baies vitrées en commençant par les classes puis par les façades les plus exposées.

Le fait de permettre une coupure totale du rayonnement solaire à travers les vitrages apporte un réel confort lors des périodes de forte chaleur. Un gain thermique et énergétique est également constaté lorsque les volets restent fermés la nuit.

En 2021, la Ville a programmé l'installation de volets roulants électriques dans 6 établissements scolaires pour un coût prévisionnel de 112 900 € HT.

Par ailleurs, la Ville d'Aix-en-Provence a démarré depuis maintenant une dizaine d'années le remplacement progressif des menuiseries extérieures de ses anciennes écoles composées d'environ 70 établissements (maternelles et élémentaires).

Les raisons de leurs remplacements sont principalement dûes :

- à l'état de vétusté des menuiseries rendant leur utilisation préjudiciable à la sécurité des enfants, certains modèles à bascule présentant un caractère de dangerosité ;
- des problèmes d'infiltrations d'eau de pluie ;
- de mauvaise performance thermique, non étanches à l'air, en simple vitrage et non classées « securit ».

En 2021, la Ville a programmé le remplacement des menuiseries extérieures dans 5 écoles pour un coût prévisionnel de 78 960 € HT.

L'ensemble de cette programmation de rénovation du patrimoine scolaire représente, au titre de 2021, un coût estimatif global de 191 860 € HT.

Pour cette opération, nous sollicitons le concours financier de l'Etat dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). En effet, dans le contexte de crise sanitaire, la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative est venue autoriser un abondement exceptionnel de l'enveloppe DSIL de 1 milliard d'euros, en sus des 600 M€ ouverts en loi de finances pour 2020. Cette nouvelle dotation vient prioritairement abonder des projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue délégué à solliciter le concours financier de l'Etat dans le cadre du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation du patrimoine scolaire par l'installation de volets roulants et le remplacement des menuiseries extérieures,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2021-627 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - RÉNOVATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE PAR
L'INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS ET LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES
EXTÉRIEURES-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

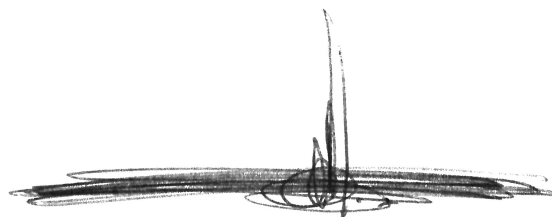
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»